

## **BON DE COMMANDE DE FORMATION**

Intitulé de la formation	<b>RÉUSSIR SES CONTRATS D'INFOGÉRANCE D'INFRASTRUCTURE OU DE TMA</b>
Date	14 novembre 2017, de 9h à 13h
Lieu	Dans les locaux de Cloud Temple, 205 Avenue Georges Clémenceau à Nanterre
Prix	500 € HT / 600 € TTC

Nom Prénom du stagiaire	
Fonction	
Email	
Téléphone	

Entreprise	
Adresse	
SIRET	
Interlocuteur formation Nom, prénom Email / Téléphone	

Nous gérons nous-même notre budget formation :	<input type="checkbox"/>
L'organisme suivant gère notre budget formation : Nom de l'organisme gestionnaire : Adresse : Interlocuteur (nom, email, téléphone) :	<input type="checkbox"/>
Nous avons vérifié son accord de prise en charge de l'action.	<input type="checkbox"/> (En cas de non prise en charge par l'organisme désigné, la facture sera adressée à l'entreprise)
Nous vous demandons de nous établir : Une convention de formation Un contrat de prestation de services	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Signature du donneur d'ordre et cachet de l'entreprise  (La signature du présent bon de commande implique l'acceptation des conditions générales de vente en page suivante).	
--	--

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

## **APPLICABLES AUX ACTIONS DE FORMATION ACSEITIS**

### **1. APPLICATION**

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations commerciales entre la société ACSEITIS, établie au 3 bis rue des galons 92190 Meudon, et chacun de ses clients (le «Client») relatives à la commande et à la fourniture de prestations de formation commercialisées par ACSEITIS.

### **2. COMMANDE**

La commande d'action de formation ne prend effet qu'à réception du bon de commande dûment complété et signé par le client.

### **3. PRIX ET FACTURATION**

- ACSEITIS est un organisme de formation agréé par la DIRECCTE d'Ile-de-France. A ce titre, ACSEITIS est habilitée à facturer les actes de formation en exonération de TVA.
- Le prix d'ACSEITIS comprend la remise du support de formation au format PDF et d'un exemplaire du livre "Contractualisation et gouvernance de l'infogérance" écrit par le formateur.
- Les frais de déplacement et d'hébergement du stagiaire sont intégralement à sa charge.
- ACSEITIS adresse une facture à l'issue de la formation soit à l'entreprise du(des) participant(e)(s) soit à l'organisme gestionnaire de formation désigné par l'entreprise. Les coordonnées bancaires figurent dans la facture. Les factures sont payables à 45 jours.
- ACSEITIS peut établir une convention de formation. En dehors de ce cadre ACSEITIS établit un contrat de prestation de services pour les clients qui ne pourraient ou ne voudraient pas financer ces actions sur leurs contributions à la formation professionnelle continue.

### **4. NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION**

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail. Le client reconnaît avoir pris connaissance du programme et des objectifs de la formation.
- Aucun niveau de connaissance particulier n'est requis. Néanmoins la formation convient au public défini dans la description de la formation.

### **5. ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION**

- L'action de formation est organisée pour un effectif de six stagiaires minimum.
- ACSEITIS se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation si ce nombre minimum n'est pas atteint. Dans une telle situation ACSEITIS s'engage à prévenir les clients et les stagiaires au plus tard une semaine avant la date initialement prévue.
- A compter de la date de signature du présent contrat, le(la) stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. ACSEITIS doit en être informé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception. Dans ce cas aucune somme n'est exigée du client pour ce(cette) stagiaire.
- Dès que l'organisation de la formation est confirmée, ACSEITIS envoie au client une convocation mentionnant les informations relatives à la session (rappel de la date, lieu, horaires, plan d'accès etc.), Le client se charge, à son tour, de transmettre ces éléments à chacun de ses stagiaires.

### **6. SANCTION DE LA FORMATION**

- En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation.
- Les feuilles de présence signées par le(la) stagiaire et le formateur permettront de justifier la réalisation de la formation.

### **7. REGLEMENT INTERIEUR**

Les stagiaires sont tenus de se conformer au respect des règles de déplacements dans les locaux de la société qui nous reçoit pour la formation. **La seule exigence d'ACSEITIS est de s'opposer à l'enregistrement audio ou vidéo de la session.**

### **8. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les supports de formation remis aux stagiaires intègrent la démarche pédagogique d'ACSEITIS et l'analyse de cas observés par ACSEITIS. Le contenu de ces supports reste la propriété d'ACSEITIS. Par conséquent le client et le(s) stagiaire(s) s'interdisent, pour tout ou partie de ces supports, toute reproduction ou réutilisation à fins de formation de tiers internes ou externes, sous quelles que modalités que ce soit. Il est également demandé au client et aux stagiaires de ne pas diffuser ou fournir des copies de ces supports en dehors de leur entreprise.

### **9. CAS DE DIFFEREND**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nanterre sera seul compétent pour régler le litige.



**Externalisation et gouvernance informatique, analyse du marché IT**